



ISERE
38360 NOYAREY

Extrait du registre des délibérations et des
décisions administratives du Maire

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mercredi 16 juillet 2025

DELIBERATION N°2025-032

Envoyé en préfecture le 21/07/2025
Reçu en préfecture le 21/07/2025
Publié le
ID : 038-213802812-20250716-DELIB2025_032-DE



L'an 2025, le 16 juillet, à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de NOYAREY, convoqué le 10 juillet 2025, s'est réuni en Salle Poly'Sons (321 route de la Vanne - 38360 Noyarey) sous la présidence de Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire de la Commune de NOYAREY.

PRESENTS : Nelly JANIN QUERCIA, Gérard FEY, Sandrine MOUTIN, Didier PERRIN, Sandrine CURTET, Christine AUDOUARD, Christian BERTHIER, Patrick COMMERE, Stéphane COUDERT, Bénédicte GUILLAUMIN, Jacques HAIRABEDIAN, Alfio PENNISI, Annie PONTHEUX, Prazeres RIBEIRO, Yoann SALLAZ-DAMAZ.

ABSENTS AYANT

DONNE POUVOIR : Nathalie GOIX pouvoir à Nelly JANIN QUERCIA, Kévin PORTIER pouvoir à Yoann SALLAZ-DAMAZ.

ABSENT : Aldo CARBONARI.

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de conseillers votants : 17

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Sandrine CURTET a été désignée comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23/06/2025

Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire, propose l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 23/06/2025. Il est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N°2025-032 : Convention avec le Centre de Gestion de l'Isère pour l'intervention du Pôle Archives itinérantes en 2026

Nelly JANIN QUERCIA, Rapporteuse

RAPPELLE que les archivistes du Centre de Gestion de l'Isère interviennent depuis 2018, effectuant un travail très conséquent de remise à niveau de l'archivage, la sensibilisation des services municipaux à l'archivage ainsi que des temps de formation pour deux agents référents.

Toutefois, il reste aujourd'hui à traiter des arriérés, se trouvant dans les différents bureaux ainsi qu'une partie à la Maison des Associations ;

En lien étroit avec le CDG, il est proposé une nouvelle intervention de 21 jours sur 2026, incluant un temps de formation pour les deux agents qui auront la charge des archives par la

suite, pour un montant total de 6942 €. Cette intervention permettra à la commune de continuer l'archivage de l'arriéré et de compléter la formation des agents qui auront en charge l'archivage à venir.

PROPOSE au Conseil municipal d'autoriser cette intervention et d'autoriser le Maire à signer la convention en annexe qui la définit ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DONNE son accord pour cette intervention.

Décision adoptée à l'unanimité.

Pour : 17

Affiché le : ~~18~~/07/2025

Reçu en préfecture le : ~~18~~/07/2025

Exécutoire le : ~~18~~/07/2025

Pour extrait conforme au registre des
Délibérations et des décisions administratives
Noyarey, le 17/07/2025

Le Maire,

Nelly JANIN QUERCIA

